



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

ADHÉSION AU CIPC

CIPC

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est le seul organisme international non gouvernemental (ONG) axé exclusivement sur la **prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne**. Le CIPC a pour mission de promouvoir une société plus sûre à travers la mise en œuvre de pratiques inspirantes et d'initiatives visant à réduire et à prévenir la délinquance et la victimisation. Le Centre a également pour mission de soutenir les normes et les standards internationaux.

Le CIPC a été fondé en 1994, par les gouvernements du Canada, de la France et du Québec. Situé à Montréal, le CIPC s'est inspiré du travail de l'ancien maire d'Épinay-sur-Seine (France) monsieur Gilbert Bonnemaïson, qui en fut le président fondateur. Le CIPC compte parmi ses membres des **gouvernements nationaux et régionaux du monde entier, des organismes internationaux, régionaux et nationaux, des villes, des organisations non gouvernementales et des associations** ayant à cœur les questions de prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne.

Depuis sa création, le CIPC a travaillé en étroite collaboration avec ONU-Habitat et en particulier avec le programme « Pour des villes plus sûres », mais aussi avec ONUDC (l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), respectivement membres du Centre. Le CIPC appartient au **Réseau des Instituts de la Commission des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale**, composé d'institutions du monde entier dont l'objectif est de soutenir les États Membres et les travaux I de la Commission.

Activités du centre :



Apporter une aide technique aux acteurs de la prévention et de la sécurité par la **mise en commun et le partage des connaissances et des expertises** ;



Offrir des outils de connaissance, d'analyse et de formation aux intervenants engagés dans les actions locales de prévention ;



Aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des **stratégies nationales de prévention et de sécurité quotidienne** qui favorisent le partenariat et le soutien à l'échelon local ;



Promouvoir les approches efficaces pour **prévenir et réduire la criminalité et améliorer la sécurité et la qualité de vie des citoyens** auprès des autorités locales, régionales et nationales, et des organisations internationales ;



Collecter, analyser et comparer les évolutions des pratiques et politiques en prévention de la criminalité dans le monde ;



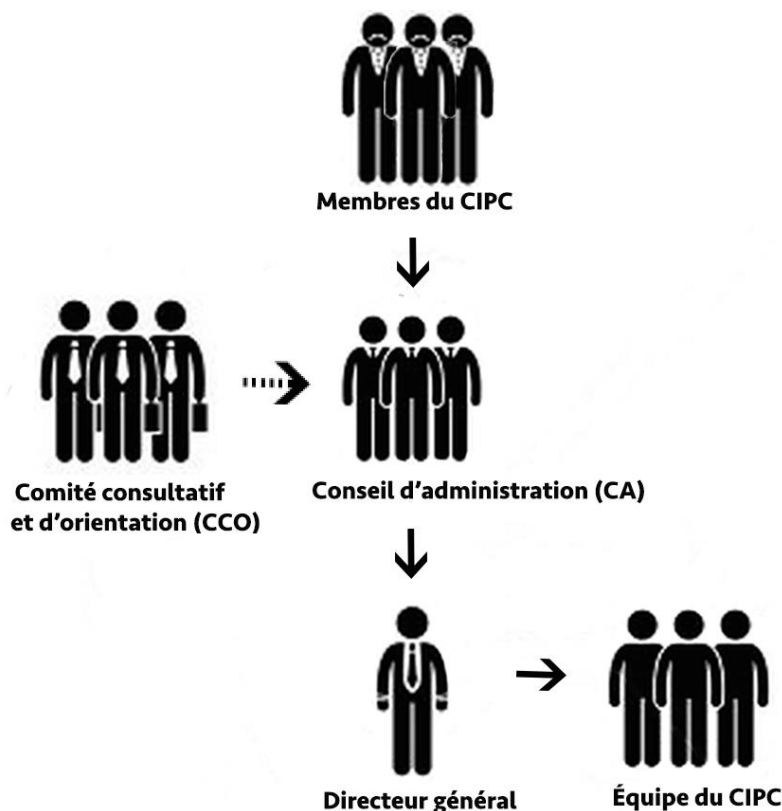
Jouer un rôle actif de facilitateur dans les **échanges internationaux** et favoriser la coopération entre les gouvernements, les municipalités, les communautés et les organisations non gouvernementales, les organisations du secteur privé et les chercheurs travaillant dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la sécurité urbaine.

www.cipc-icpc.org

465, rue Saint-Jean, bureau 803
Montréal (Québec), H2Y 2R6, Canada

Tel: +1.514.288.6731
cipc@cipc-icpc.org

STRUCTURE GÉNÉRALE DE GOUVERNANCE



Le CIPC est dirigé par un **Conseil d'administration (CA)**, dont les membres sont élus *intuitu personae*, pour 2 ans, par l'Assemblée générale des membres (AGM).

Aux côtés du **Conseil d'administration**, siège un **Comité Consultatif et d'Orientation (CCO)** réunissant les gouvernements contributeurs du CIPC. Le CCO a pour fonction d'étudier les projets du Centre, d'en suivre les orientations et d'exprimer ses attentes prioritaires à l'égard des activités de l'organisation.

Les trois différentes instances de gouvernance du CIPC (**l'ensemble des Membres, le CA et le CCO**) se réunissent au moins une fois par an, en même temps que le colloque ou séminaire du CIPC.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

Le CIPC constitue un réseau unique et très dynamique de décideurs politiques, chercheurs, praticiens et organismes non-gouvernementaux à travers le monde, qui se consacrent aux questions relatives à la prévention de la criminalité et à la sécurité quotidienne.

Ainsi, le statut de membre du CIPC permet de faire partie de cette communauté et de bénéficier d'une collaboration privilégiée avec le Centre ainsi que d'avoir accès à de l'information et à son réseau.

1. Accès au réseau du CIPC

Le réseau du CIPC favorise l'échange d'information sur les avancées en matière de prévention de la criminalité et de la sécurité des communautés dans diverses régions du monde. Ainsi, les membres du CIPC peuvent avoir un accès privilégié à des données dans ce champ d'expertise. De plus, le réseau permet un échange constant entre les membres à travers le monde, au cœur même des activités du CIPC.

Les membres du CIPC bénéficient également de tarifs préférentiels lors d'événements organisés par le Centre, ainsi que de l'organisation de visites professionnelles en marge des rencontres annuelles et de visites du CIPC durant toute l'année, dont ils peuvent tirer de grands apprentissages et de belles occasions de réseautage.

2. Coopération privilégiée/Soutien

En joignant le CIPC, les membres ont droit aux services suivants :

- Le CIPC recueille et diffuse de l'information sur des sujets spécifiques liés à la prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne. Il fournit également des informations sur l'actualité courante, les événements à venir et les recherches menées dans ce domaine.
- **Accès à des services de consultation** en tout temps, via courriel ou Internet sur toute question relative à la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne des communautés.
- Les membres sont invités à élaborer un plan de travail avec le CIPC afin d'établir les paramètres de la collaboration. Les membres peuvent également accéder à l'expertise du personnel du CIPC qui se fera un plaisir de les soutenir dans leurs activités, grâce à la mise en œuvre de programmes, de séances de formation, ou en apportant de l'**assistance technique** sur un large éventail de sujets, ainsi que toutes autres formes de collaboration.
- Enfin, le CIPC peut également prêter assistance aux membres dans l'organisation de leurs ateliers et de leurs événements.

3. Visibilité

À travers le CIPC et son réseau, les membres peuvent promouvoir leurs programmes et politiques de prévention de la criminalité via de nombreux médiums (ex. : le Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne, publié aux deux ans ; le site web du CIPC, le bulletin et les médias sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) ; les séminaires, les colloques, les médias sociaux etc.)

Le réseau du CIPC assure aussi l'identification des experts en prévention de la criminalité qui, œuvrant à travers le monde, ont développé des expertises sur une très large gamme de sujets.

4. Pont entre le milieu de la recherche et la pratique

Le CIPC favorise la rencontre entre le travail des chercheurs, les activités et stratégies réalisées par les praticiens sur le terrain. Nous visons l'apport de la recherche afin qu'elle puisse aider les praticiens à bonifier leurs interventions pour la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne.

5. Expérience

Avec un cumul de plus de 20 ans de présence active à l'international, l'organisation est en mesure d'offrir à ses membres un appui professionnel reconnu à travers différents forums internationaux, représentant une référence mondiale dans le domaine de la prévention du crime.

CRITÈRES ET PROCÉDURE D'ADMISSION

Caractéristiques

L'adhésion au CIPC repose sur le partage de valeurs communes dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la sécurité urbaine telles que définies dans les statuts du CIPC.

En vertu des statuts du CIPC, sont aptes à devenir membres et ont respectivement le droit de désigner un représentant :

- Les pays, les villes, les associations de villes et autres collectivités territoriales ;
- Les organismes nationaux ou internationaux non-gouvernementaux ;
- Les instituts spécialisés et centres de recherche, les universités, les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ;
- Les organismes du secteur privé.

Les représentants des membres sont choisis parmi les personnes occupant un poste électif au sein de l'organisme qui les désigne ou parmi les employés permanents ou les personnes occupant une fonction au sein de la direction de l'organisme qui les désigne.

Des personnes peuvent également être désignées membres honoraires par le Conseil d'administration et peuvent, à ce titre, assister, sans droit de vote, à l'Assemblée Générale des Membres.

Conditions financières

Tous les membres contribuent au CIPC en payant leurs cotisations annuelles en tant que Membres ou bien par un financement distinct ou par des apports en nature affectés à la réalisation d'une activité particulière, telle qu'une étude, un événement, l'organisation d'un réseau d'échange, le développement d'outils, de formations, etc.

Le barème des cotisations et contributions a été révisés lors de la réunion du Conseil d'administration au Cap, en Afrique du Sud en février 2012.

a) Cotisations des organisations

Les montants des cotisations sont déterminés par le Conseil d'administration selon les ressources de chaque organisation (information fournie par ces dernières). Ainsi, il y a 3 différents montants pour les cotisations annuelles des organisations :

- 350\$ CAD pour les organisations avec de faibles revenus annuels ;
- 1000\$ CAD pour les organisations qui s'estiment avoir des ressources limitées ;
- 2000\$ CAD pour les organisations disposant de ressources plus confortables.

Les membres honoraires sont exonérés de cotisation.

b) Contribution des gouvernements nationaux et provinciaux et des villes

La contribution demandée pour les gouvernements nationaux et provinciaux ainsi que pour les villes nouvellement admises est fixée au cas par cas, en fonction du type d'adhésion choisi par le nouveau membre. La contribution peut être établie comme une redevance annuelle, ou elle peut prendre la forme du développement d'un projet ou d'un programme conjoint, ou encore par une demande pour un projet spécifique ou d'assistance technique, ainsi que par l'octroi de services, tel que le prêt de personnel.

c) Contributions en nature

Les membres qui s'engagent activement, en collaboration avec le CIPC pour une activité donnée, pourront voir le montant de leur contribution être réduit ou bien même en être exceptionnellement dispensée pour l'année en cours.

De plus, tous les membres du CIPC peuvent contribuer aux activités et au développement du Centre par la prise en charge de différents frais, comme les coûts de traduction, de déplacements, des publications, de l'organisation d'événements, etc.

Procédure

Pour devenir membre, le postulant doit adresser au Président de l'organisation une demande d'adhésion par écrite qui sera par la suite soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

La demande d'adhésion d'un gouvernement est soumise à l'avis préalable du Comité Consultatif et d'Orientation.

L'adhésion d'un membre se renouvelle automatiquement, d'année en année, sauf s'il cesse d'avoir les qualifications requises pour être membre, ou s'il fait l'objet d'une destitution ou remet sa démission.

La demande devra être adressée au siège de l'organisation à l'attention de Mme. Kassa Bourne, Directrice d'administration du CIPC : 465 rue Saint-Jean, bureau 803, Montréal H2Y 2R6 (Québec) Canada ou bien envoyée par courriel à : KBourne@cipc-icpc.org